

À tous nos citoyens,

Pour toutes nuisances causées par la fumée d'un feu extérieur.

Pour porter plainte :

Le mercredi et le jeudi, entre 8 :30 et 17 :00. Appeler au bureau municipal (450) 539-1349

En dehors de ces heures ou jours, appeler le 911.

Merci, la municipalité de Warden.